

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [1]

Rubrik: Entre nous soit dit

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

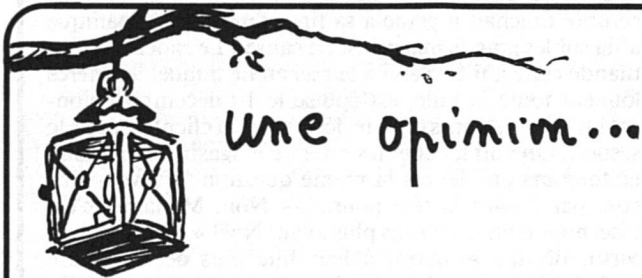
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Entre nous soit dit



106 mesures pour prévenir la violence

Nous sommes toutes sensibles à l'augmentation de la violence dans la vie quotidienne : crime, viol, femmes battues, agression par la pollution, la publicité, le bruit.... Que faire pour lutter contre ces agressions ?

En 1978 déjà le gouvernement français avait chargé une commission d'établir un rapport sur le sujet. J'ai pu me le procurer et parmi les 106 mesures préconisées, j'en ai relevé quelques unes me paraissant s'adapter à notre société.

1. atténuation du sentiment d'insécurité, pour cela : mieux faire connaître à la population le rôle et les missions de la police - sensibiliser les citoyens à leurs devoirs d'assistance envers autrui
2. préparation à la vie sociale, pour cela : aider les familles dans leur action éducative - valoriser l'éducation civique - limiter la diffusion de la violence à la télévision - éduquer les jeunes au langage télévisuel
3. accessibilité au monde du travail, pour cela : développer les stages dans les entreprises - promouvoir les actions permettant l'accès des femmes à des emplois jusqu'à présent exclusivement masculins - développer les horaires mobiles dans l'industrie
4. accueil dans la cité, pour cela : diversifier le type des appartements par immeuble afin de lutter contre la ségrégation par type de familles - favoriser l'implantation de locaux sociaux - permettre en milieu urbain la vie associative par la création de postes d'animateurs spécialisés - favoriser le développement du bénévolat - réglementer de façon sévère la vente d'alcools lors des fêtes, bals, etc...

Comme simples citoyennes suisses ces mesures nous concernent aussi. Et voilà du pain sur la planche pour 1982.

Jacqueline Beunster-Warq.

Remontons-nous le moral en remontant le temps...

Courrier, 21 mars 1933 :
quelques bonnes idées contre le chômage

GENEVE AUX GENEVOIS

La Ligue des Citoyens Genevois nous communique la lettre suivante qu'elle a adressée au Conseil d'Etat :

Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers,

En novembre dernier, nous avons nunti la presse par un communiqué concernant la question du chômage à Genève.

Comme cette question est encore plus brûlante qu'à cette époque, nous venons respectueusement attirer votre attention sur les faits suivants :

1. — L'augmentation du personnel féminin dans les bureaux des Administrations genevoises. Ne devraient être admises que les femmes qui sont soutien de famille ou qui ont à subvenir à leur entretien, telles que les veuves, les isolées et les célibataires sans soutien.

2. — Le cumul des fonctions de la femme fonctionnaire mariée.

3. — Les fonctionnaires retraités dont le montant de la retraite est suffisant pour subvenir à leur existence et qui occupent d'autres emplois.

Nous estimons que les emplois dans les Administrations doivent avant tout revenir au sexe masculin.

Le moment nous semble venu de prendre sans retard d'énergiques mesures pour remédier à cet état de choses qui a, à notre point de vue, trop duré.

D'autre part, n'y aurait-il pas possibilité d'intervenir auprès des Administrations privées et autres employeurs, afin que les mêmes mesures soient prises ?

Nous avons la conviction que cette manière d'agir contribuera dans une certaine mesure à la diminution du chômage dans notre canton.

Espérant que vous prendrez en considération ces suggestions en les réalisant dans le plus bref délai, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers, l'assurance de notre haute considération.

**grand
passage**

le premier des grands magasins genevois

